

Corrèze → Les affaires judiciaires marquantes

SÉRIE 6/6 ■ M^e Vincent Desport replonge dans le dossier d'assises de vol avec arme commis en février 2012

Ligoté, bâillonné et frappé pour 50 euros

En ciblant un employé des impôts, trois voleurs pensaient toucher le gros lot. Mais après une nuit en enfer pour la victime, les agresseurs étaient repartis 50 euros. Vincent Desport, avocat dans cette affaire, se souvient.

Pierre Vignaud

pierre.vignaud@centrefrance.com

Le 24 février 2012, quand Thierry (*), un habitant de Soursac sort de chez lui, il constate, chose inhabituelle, que les volets de son voisin, un sexagénaire vivant seul, sont fermés. Il décide alors de se rendre à son domicile pour faire « une levée de doute ». Il découvre alors une maison retournée, fouillée de fond en comble.

Dans la salle de bain, il retrouve son ami, le visage en sang, les poignets dans le dos liés par des colliers de plastique et des cordons électriques. Ses pieds sont attachés par le même procédé.

Trois braqueurs sur le carreau

La veille, trois hommes avaient débarqué dans sa maison, cagoulés et gantés. L'un portait une arme de poing. « Ha ! Enfin, on est arrivé à te coincer. Tu es riche, on veut ton argent », lui avait alors lancé un des braqueurs, avec un fort accent portugais. « Les trois mis en cause pensaient que leur victime était fortunée, et qu'il possédait un coffre-fort. Eux étaient tous en difficulté financière, deux étaient interdits bancaires et le troisième ne percevait plus ses allocations de la CAF », se souvient M^e Vincent Desport du barreau de Brive, qui assurera la défense d'un agresseur.

Un coup bien préparé mais raté

Les trois voleurs avaient visiblement préparé leur coup. Gantés, ils n'ont laissé aucune trace dans la maison. Ils avaient pris soin d'éteindre leur téléphone portable. Deux d'entre eux avaient fait du repérage quelques jours avant les faits. Mais ils avaient cependant surestimé la fortune de leur cible. Ils espéraient 170.000 euros. Ce soir de février, l'employé des impôts n'avait chez lui que 50 euros et ne possédait aucun coffre-fort. « Les trois braqueurs ont dé-



VINCENT DESPORT. L'avocat se souvient d'un procès « compliqué », devant la cour d'assises de la Corrèze. PHOTO FRÉDÉRIC LHERPINIÈRE

monté la maison, mais n'ont trouvé qu'un billet dans une valise. Chose étonnante et qui démontre leur inexpérience (les trois avaient des casiers de petite délinquance), ils sont passés à côté d'objets de valeur : deux montres et des plateaux en cuivre. »

Pour le trio, c'est un échec total. Ils repartent bredouille et laissent l'homme de 64 ans dans la salle de bain, un foulard

dans la bouche, après l'avoir frappé et traîné par les pieds. Pour ce dernier, qui a cru mourir, ce braquage est un vrai traumatisme. L'expertise psychologique préconisera un suivi pour soigner « un stress post-traumatique important ayant des répercussions sur la vie sociale ».

La gendarmerie, sur place le 24 février, ouvre immédiatement une enquête. Aucune empreinte n'est

relevée. Seule piste : l'accent portugais. Quelques mois auparavant, le propriétaire avait fait appel à un travailleur portugais pour des travaux chez lui. Son fils avait mauvaise réputation. Les enquêteurs de la Brigade de recherches déroulent la bobine, s'intéressent à l'environnement du suspect. C'est le bon fil.

Deux complices sont d'abord interpellés en novembre 2013 : Frédéric

Mesquita, 28 ans, et Johnny Domingues, 36 ans. Ils reconnaissent les faits en garde à vue. Tous deux désignent José Da Silva, le fils du travailleur en question comme l'instigateur de l'agression. Ce dernier a pris la fuite au Portugal. Il sera arrêté en janvier 2015 après l'émission d'un mandat d'arrêt européen et ne fera, à partir de ce moment que nier son implication.

Une position que celui

LES DATES CLÉS

23 et 24 février 2012

José Da Silva, Johnny Domingues et Frédéric Mesquita pénètrent chez leur victime qu'ils supposent riche. Après le fiasco de cette séquestration, ils repartent avec 50 euros et laissent l'habitant, ligoté, dans sa salle de bain.

27 novembre 2013

Frédéric Mesquita et Johnny Domingues sont interpellés par la gendarmerie. Ils reconnaissent les faits et désignent José comme l'instigateur de l'agression.

30 juillet 2014

Un mandat d'arrêt européen est émis contre José Da Silva, qui a fui vers le Portugal. Le fugitif est interpellé en janvier 2015 et sera mis en examen, malgré ses déclarations niant les faits.

24 mars 2016

La cour d'assises de la Corrèze rend son verdict. Les trois accusés écoperont de cinq, sept et dix ans de prison.

que l'on surnomme « Silbat » tiendra jusqu'au bout, lors de son procès d'assises. « Il n'aura de cesse de dire qu'il n'était pas le meneur. Il a failli avouer lors de l'interrogatoire du président de la cour. Ce dernier avait pris le dossier à l'envers. On a d'abord parlé des victimes avant les faits, dans le but de susciter une émotion. Mais il a maintenu sa position de justesse », se souvient Vincent Desport.

Un des membres du trio trahi par son accent

La défense des trois prévenus sera alors périlleuse. L'avocate de Da Silva accusé par ses complices, s'est retrouvée à plaider l'acquittement. Mais à la tension sur le banc des accusés, s'est ajoutée la confusion après les réquisitoires de l'avocat général.

Au final, les trois accusés ont été condamnés à des peines supérieures aux réquisitions : cinq ans pour Frédéric Mesquita, sept ans pour Johnny Domingues, et dix ans pour José Da Silva. Les trois condamnés n'ont pas fait appel. ■

(* Le prénom a été changé.)